

Aide à domicile pour les personnes âgées: un exemple futuriste

L'Evergreen Neighbourly Services est un programme de soutien mutuel, peu coûteux et efficace, conçu pour les personnes âgées à l'initiative de feu M. Gilbert Wright.

L'origine du programme Evergreen remonte à 1969 lorsque M. Gilbert Wright, alors directeur du Saskatoon Convalescent Home, commanda une étude sur le quartier environnant. D'après l'étude, parmi les principaux besoins des personnes âgées de la région de Saskatoon figuraient les éléments suivants: — un système de contrôle de sécurité; — de l'aide pour les tâches ménagères et les repas; — des moyens de transport; — l'éducation sanitaire; — des soins de santé.

Un incident survenu en 1973 suscita les premiers efforts orientés vers la mise sur pied d'un programme pour répondre à ces besoins. Une personne du quartier, Madame K., tomba très malade et se vit dans l'incapacité de bouger. En désespoir de cause, son mari téléphona au Saskatoon Convalescent Home. Une des infirmières de garde accourut à leur domicile. "Nous devons faire quelque chose, mais elle refuse d'aller à l'hôpital", rapporta l'infirmière. Deux autres membres du personnel se portèrent volontaires pour prendre soin de madame K. pendant leur temps libre. Quand les voisins eurent vent de la crise, ils offrirent leur aide. Madame K. se réta-

blit et en l'espace d'une semaine on prit les premières mesures pour mettre sur pied un programme "d'aide communautaire".

Pendant cinq ans, l'Evergreen Neighbourly Services fut un programme satellite du Saskatoon Convalescent Home. Puis, en 1978, il fut constitué en société autonome en vertu de la Saskatchewan Societies Act.

Les cartes de membre ne coûtent qu'un dollar. La société se finance grâce à une subvention du ministère des Services sociaux, aux dons et aux contributions des clients reconnaissants et de leur famille, ainsi qu'aux droits d'utilisation modestes et facultatifs qui permettent aux clients d'acheter des services plutôt que d'accepter ce qu'ils pourraient considérer comme de la charité.

Le Conseil d'administration est formé de 14 membres dont neuf sont des personnes âgées. Le Conseil, qui se réunit de six à huit fois par année, comprend un travailleur bénévole, un représentant des bénéficiaires, une infirmière autorisée, un administrateur de centre d'accueil, un pasteur et plusieurs citoyens intéressés. Il compte deux membres d'office: le responsable d'Evergreen et l'infirmière en chef du Saskatoon Convalescent Home.

Evergreen poursuit quatre grands objectifs:

- procurer un sentiment de sécurité aux personnes âgées qui veulent demeurer dans leur foyer;
- mettre un peu de "vie" (centres d'intérêt, activités et buts) dans leur existence;
- éviter que les problèmes pratiques, reliés à la santé ou à la capacité personnelle, accablent les personnes âgées et les forcent à quitter leur maison pour aller vivre dans un établissement spécialisé;
- implanter un réseau d'aide communautaire pour les personnes âgées, dont font partie des bénévoles, des groupes communautaires, des églises et des organismes dispensant des services (notamment le Saskatoon Convalescent Home).

L'Evergreen Neighbourly Services est situé dans un vieux quartier résidentiel de Saskatoon où 15 p. cent de la population est constitué de personnes de plus de 65 ans. De nombreux bénéficiaires vivent dans leur maison, d'autres vivent en appartement et certains habitent dans des immeubles réservés aux personnes âgées. L'Evergreen Neighbourly Services compte environ 250 clients réguliers âgés de 60 à 92 ans. Bien que la plupart des clients soient âgés, deux usagers sont des personnes plus jeunes, l'une souffre de déficience mentale et l'autre est aveugle.

Politique relative aux édifices fédéraux à valeur patrimoniale

Le gouvernement canadien a adopté une nouvelle politique visant la conservation des immeubles à valeur patrimoniale dont il est propriétaire.

Le gouvernement s'engage ainsi à identifier et à évaluer ses édifices représentant un grand intérêt du point de vue historique ou architectural, ainsi qu'à gérer sa propriété immobilière de façon à encourager la conservation et l'utilisation à long terme de ces édifices.

Un Bureau d'examen sera chargé de l'identification et de l'évaluation de ces édifices; il contrôlera leur conservation et leur utilisation à long terme. Il faudra, par exemple, suivre les procédures émises par ce bureau dans le cas de réparation, de vente ou de démolition d'édifices à valeur patrimoniale.

La nouvelle politique reconnaît l'incidence des lois, règlements et priorités locales, régionales et provinciales et permet les interventions du public et des évaluations indépendantes dans les cas de désaccord ou de controverse relativement à la désignation ou à la protection d'un immeuble.

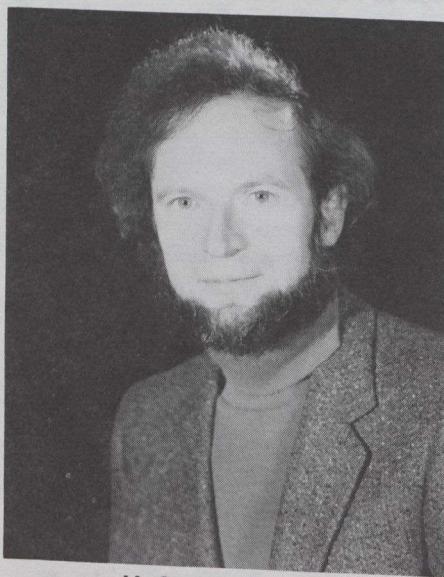
La médaille Janssen à un Canadien

Un professeur du département de physique de l'Université de Montréal, M. Georges Michaud, a reçu la médaille Janssen lors d'une séance solennelle à l'Académie des sciences (Institut de France), le 2 décembre à Paris.

Cette distinction est accordée depuis 1940 à un astrophysicien s'étant distingué par ses travaux.

M. Michaud a reçu la Médaille pour l'ensemble de ses travaux et, plus particulièrement, pour sa contribution à l'étude des disparités dans l'abondance d'éléments chimiques de certaines étoiles jeunes qui, contrairement aux autres, contiennent à leur surface plus de 10 000 fois plus d'or, d'europium ou de mercure, mais dix fois moins d'hélium que le soleil (alors que 80 p. cent des étoiles ont des abondances semblables à celles du soleil).

Selon la théorie de M. Michaud, vérifiée par des expériences de plus en plus nombreuses, l'absence ou la fréquence de



M. Georges Michaud

phénomènes que l'on peut assimiler à des "tempêtes de vents" stellaires sont la cause des abondances diverses de matériaux sur la partie externe des étoiles.